



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 017-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2024.RRGR.36

Déposée le : 04.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre) (porte-parole)
Schär (Schönried, PLR)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 07.03.2024

N° d'ACE : 492/2024 du 15 mai 2024
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Le canton doit garantir les soins médicaux de base sur l'ensemble de son territoire - une réduction de l'offre dans les zones périphériques n'est pas acceptable

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. garantir, comme dans le reste du canton, des soins médicaux de base de proximité dans le Simmental et le Pays de Gessenay ;
2. soutenir, sur les plans organisationnel et financier, des soins intégrés de proximité dans le Simmental et le Pays de Gessenay, comme le prévoit le projet de stratégie partielle « Soins intégrés » ;
3. exiger de l'exploitante ou de l'exploitant mandaté par le canton d'adapter son offre à toutes les classes d'âge, d'élaborer cette offre avec les communes et d'en assurer un reporting régulier ;
4. exiger de l'exploitante ou de l'exploitant de proposer au moins un service d'urgence 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 afin d'appuyer les soins dispensés par les médecins de famille. L'offre doit explicitement tenir compte des longues distances à parcourir (par exemple de Gstaad à Thoune) et de la règle des 50 kilomètres ;
5. permettre le maintien au niveau régional des interventions en ambulatoire ;
6. montrer à travers l'exemple du Simmental et du Pays de Gessenay comment il entend mettre en place à l'avenir des soins médicaux de base de proximité sur l'ensemble du territoire cantonal.

Développement :

L'exode du personnel médical a pris de l'ampleur ces derniers mois dans le Simmental et le Pays de Gessenay. La décision négative (recours encore pendant) concernant le projet GSS a exacerbé l'incertitude parmi le personnel, de sorte que la situation continue de s'aggraver aujourd'hui. De toute façon cette affaire ressortit déjà au canton avec ou sans votation, raison pour laquelle le canton se doit d'assumer le mandat légal qui est le sien. Il ne suffit pas, comme par le passé, d'aider les communes à trouver des solutions ou de charger l'exploitante ou l'exploitant de la mise au point d'une solution. C'est au canton de reprendre les choses en main. À noter que le domaine des soins se trouve en pleine mutation. Dans ce contexte, l'hôpital de Zweisimmen et l'hôpital de Frutigen sont tous deux indispensables en raison de la règle des 50 kilomètres et doivent être maintenus en tant que tels. Il est indécent et illusoire de demander à la population de parcourir des trajets pouvant excéder 70 kilomètres. Le vrai sujet n'est pas de savoir si les institutions s'appelleront centre d'urgences plutôt qu'hôpital à l'avenir. Il s'agit d'adapter l'offre aux besoins de la population locale, en tenant compte des longues distances à parcourir ainsi que de l'activité touristique importante et des variations saisonnières qui en découlent.

Prendre le virage ambulatoire est bien plus qu'un simple slogan. Les interventions en ambulatoire ne s'effectuent toutefois pas qu'en ville, elles peuvent aussi être pratiquées à la campagne. La centralisation continue des activités par les exploitantes et exploitants conduit inévitablement à des prestations non rentables dans les zones rurales. Politiquement, il faut adopter une position claire sur ce point et donner des directives claires aux entreprises, dont certaines appartiennent à 100 % au canton de Berne. Le domaine des soins n'est pas un secteur économique à but lucratif ; il doit répondre de manière économique aux besoins des contribuables comme de celles et ceux qui le financent en payant leurs primes. Cet impératif figure noir sur blanc dans la stratégie de la santé et le projet de stratégie partielle « Soins intégrés » et doit être mis en œuvre en conséquence. *« Le modèle des soins intégrés vise à offrir une prise en charge et des traitements de proximité avec la meilleure continuité possible. Pour ce faire, il est important d'assurer un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières, notamment des prestations fournies par les établissements médico-sociaux (EMS) et par les services de maintien à domicile (« EFAS »), de supprimer les incitations négatives générées par les actuelles disparités de financement et de facturer de manière adéquate les prestations de coordination, de conseil et de mise en réseau. »*

Il faut s'employer à faire en sorte d'éviter les coups de rabot, surtout en ce qui concerne les soins de base dans les régions périphériques. Le projet de stratégie partielle en fait également mention : *« Le modèle échelonné de prise en charge distingue les soins de base, les soins spécialisés et la médecine de pointe. Le principe de base est le suivant : plus une prestation est générale et plus elle est demandée, plus elle doit être proposée à proximité du domicile. Les prestations spécialisées, qui sont plus rarement demandées, ainsi que les prestations qui impliquent des coûts de base fixes comparativement élevés doivent être fournies de manière plus centralisée. »*

Il faut remédier immédiatement à la situation déplorable du domaine des soins que le canton n'a eu cure de résorber dans le Simmental et le Pays de Gessenay ces dernières années. L'exemple du Simmental et du Pays de Gessenay donne une idée et permet d'entrevoir quelles formes les soins pourraient prendre dans d'autres régions du canton à l'avenir (p. ex. en Haute-Argovie, dans l'Emmental ou dans le Jura bernois). Le canton doit assumer sa responsabilité de manière proactive, avant que la situation ne se reproduise ailleurs dans le canton.

Motivation de l'urgence : l'heure est grave et intenable dans la région du Simmental – Pays de Gessenay, ce qui commande une décision immédiate. Il faut impérativement traiter la présente motion en même temps que les motions Speiser (M-023-2024) et Schär (M-016-2024), déposées elles aussi le 4 mars 2024.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d, f et h de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993, ConstC ; RSB 101.1). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif souhaite commencer par un rappel des faits : le 19 novembre 2023, le corps électoral des communes de Boltigen, Gessenay, Lauenen, La Lenk, Saint-Étienne et Zweisimmen s'est prononcé une nouvelle fois en votation populaire sur la participation financière annuelle au maintien du réseau de gestion intégrée des soins « Gesundheitsnetz Simme Saane » de la société Gesundheit Simme Saane AG (GSS AG). Dans cinq communes, cet objet a passé la rampe, mais, dans la sixième, il a obtenu autant de voix favorables que de voix contraires. Étant donné que les six communes avaient décidé qu'elles devaient toutes approuver cet objet pour que puisse voir le jour le réseau de gestion intégrée des soins « Gesundheitsnetz Simme Saane », doté d'un hôpital de soins aigus, le projet de GSS AG a dû être abandonné. Pour cette raison, comme elle l'avait déjà annoncé lorsqu'elle avait confié le projet à la région en 2019, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a attribué au CHR STS AG le mandat de mettre rapidement sur pied un centre de santé ambulatoire et d'élaborer une stratégie de prise en charge ambulatoire. Les travaux sont désormais fort avancés et le CHR STS AG y a associé les communes et les fournisseurs de prestations, comme l'avait demandé la DSSI.

En parallèle, les responsables du groupe Medaxo, lequel gère la clinique Hohmad de Thoune, ont approché la DSSI pour lui présenter une proposition visant à reprendre l'hôpital de Zweisimmen et à maintenir certaines prestations hospitalières dans la région. Le modèle de soins proposé par Medaxo s'aligne globalement sur le projet de GSS AG et va dès lors au-devant des souhaits de la région.

Le 20 mars 2024, le Conseil-exécutif a adopté une décision de principe en faveur du projet du groupe Medaxo. Les travaux se poursuivent donc et la signature du contrat est attendue pour cet été. Si ce projet n'aboutissait pas, la DSSI continuerait à examiner le projet du CHR STS AG prévoyant un centre de santé ambulatoire.

Point 1

La région Simmental – Pays de Gessenay bénéficie de soins médicaux et infirmiers de base de proximité, notamment grâce à l'hôpital de Zweisimmen, à l'organisation d'aide et de soins à domicile Gessenay-Simmental et aux médecins de famille.

La stratégie de prise en charge du groupe Medaxo, prévoyant l'exploitation d'un hôpital, vise à garantir la couverture en soins de base à l'avenir également. Si ce projet s'avère irréalisable, le Conseil-exécutif devra examiner d'autres solutions, comme indiqué plus haut.

Point 2

Le crédit-cadre 2024 à 2027 approuvé en vertu de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) prévoit le versement de prestations d'intérêt général (PIG) au réseau de soins intégrés de la région Simmental – Pays de Gessenay. L'utilisation de ce crédit-cadre LSH relève exclusivement de la DSSI (art. 139, al. 2 LSH).

Point 3

Dans le canton de Berne, les soins médicaux de base sont conçus pour toutes les classes d'âge, un principe qui sera également appliqué dans la future stratégie de prise en charge de la région Simmental – Pays de Gessenay. Les communes ont eu l'occasion d'exprimer leurs

attentes, y compris en ce qui concerne un centre de santé ambulatoire, lors de l'élaboration du projet de GSS AG qui servira de référence à Medaxo. Leurs souhaits sont dès lors connus. Il n'est pas prévu d'associer à nouveau les communes dans la phase actuelle ni de leur présenter des rapports.

Point 4

La stratégie de prise en charge du groupe Medaxo prévoit pour la région Simmental – Pays de Gessenay un service des urgences qui couvre les besoins de la population comme il en va dans le reste du canton. L'organisation exacte des urgences n'est pour l'heure pas encore définie. La DSSI examine actuellement la règle des 50 kilomètres pour savoir si elle a encore une raison d'être et si elle contribue à atteindre les objectifs stratégiques.

Point 5

La stratégie de la santé du canton de Berne prévoit que les interventions en ambulatoire resteront possibles dans les régions. Cependant, les compétences du canton en matière de pilotage du domaine ambulatoire sont restreintes. Il est encore impossible d'indiquer quelles prestations les fournisseurs de la région Simmental – Pays de Gessenay offriront à l'avenir.

Point 6

En Suisse, un grand nombre d'hôpitaux régionaux ont fermé leurs portes ces dernières années, donnant naissance, dans de nombreux cas, à de nouvelles offres qui ont été élaborées sur la base des stratégies de prise en charge prévues spécifiquement pour la région Simmental – Pays de Gessenay. De telles stratégies de prise en charge doivent nécessairement tenir compte des particularités locales et régionales. Il est dès lors improbable que la couverture en soins assurée dans le Simmental et le Pays de Gessenay puisse servir de modèle pour *toutes* les régions du canton de Berne. Le Conseil-exécutif admet toutefois que les conclusions tirées des processus en cours dans cette région puissent être très utiles aux réflexions concernant la couverture en soins médicaux de base ailleurs dans le canton.

Sous réserve de ces explications, le Conseil-exécutif recommande d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire
– Grand Conseil